

L'an mil huit cent vingt et un, le trois de Mai, après
avoir dûment publié de trois bans de mariage entre
Jean Lacoste et Marie Chemier. Jean Lacoste, fils légitime de Dominique Lacoste, et Marie
Trupello veuf de Henriette Boudreau d'un part. et Marie
Chemier fille légit de Pierre Chemier et Marguerite
Friederich d'autre part. ne l'étant de nul mariage
empêchement canonique reçu de cette paroisse de St.
Gabriel à Stoville ni reçu leur consentement mutuel
et leur ai administré les cérémonies nuptiales, selon
le rite de notre très sainte Eglise en présence de témoins
suscrits avec moi, les mariés ont fait leurs
marques, ne sachant rien de plus de la cérémonie faite.

L. Lacoste	La marque de marié
P. R. Laporte	La marque de mariée
G. Goniozucara	Descent Pierre curé